

## Horaires d'ouverture du Centre

Le matin	7h30/9h15	Accueil
	9h15/11h30	Activités
	11h30/12h00	Temps libre
	12h00/13h00	Déjeuner
L'après-midi	13h00/14h30	Repos et temps calme
	14h30/17h00	Activités et goûter
	17h00/18h30	Départs échelonnés

# Centre d'Accueil et d'Animation

De

Puilboreau

10, rue Saint-Vincent  
17138 - Puilboreau

Téléphone : 05.46.68.02.70

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**Édition C de Mai 2008**

Siret CAAP : 380 349 811 00014

- 1 - Le Centre est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires. Il accueille les enfants de 3 ans à 11 ans.  
Les enfants peuvent arriver au Centre de 7h30 à 9h15.  
Le soir, vous pouvez les reprendre à partir de 17h (heure à laquelle, ils ont pris le goûter et terminé les activités) et ce jusqu'à 18h30 maximum.  
L'accueil des enfants est à la journée entière, à la demi-journée avec ou sans repas, le matin ou l'après-midi.
- 2 - **Nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants à l'avance, car pour des raisons d'encadrement et de sécurité, nous devons connaître au plus près, l'effectif accueilli une semaine à l'avance. Nous nous réservons la possibilité de refuser un enfant non inscrit.**  
**Toute journée inscrite est due, sauf présentation d'un justificatif écrit 15 jours à l'avance ou sur présentation d'un certificat médical.**  
Il est à noter qu'un droit d'inscription sera demandé à chaque famille en début d'année.
- 3 - Lors de la première inscription, une fiche individuelle par enfant sera complétée par les parents. Elle précisera obligatoirement les coordonnées des parents ou représentant légal de l'enfant pouvant être contracté à tout moment pendant l'ouverture du Centre.  
Toutes les modifications des renseignements de cette fiche devront être communiqués par écrit au Directeur du Centre (numéro de téléphone, adresse ...)  
Le Centre n'est pas responsable des conséquences résultant d'informations erronées ou absentes de la fiche individuelles.
- 4 - **Il est impératif que les enfants soient confiés à un animateur dès leur arrivée au Centre, et non pas laissés seuls à la grille d'accès (rue Saint-Vincent).**  
Les enfants sont sous la responsabilité du directeur du Centre à partir du moment où ils sont confiés à l'équipe d'encadrement.
- 5 - Le Centre recommande aux parents de bien assurer leurs enfants (la responsabilité civile ne couvre en aucun cas les dommages subis par l'enfant lui-même).
- 6 - Aucun enfant ne quittera seul le Centre, sauf autorisation écrite de ses parents.  
Les enfants partiront donc du centre, accompagnés de leurs parents ou de toute personne expressément désignée par eux sur la fiche d'inscription et à qui il pourra être demandé une pièce d'identité.
- 7 - Les enfants doivent arriver au Centre en bonne santé. Ceux qui viennent d'être malades seront signalés au Directeur.  
Aucun médicament ne sera donné au Centre, excepté sur ordonnance médicale fournie au Directeur.
- 8 - En cas de situation particulière mettant en cause le bon fonctionnement du centre, les responsables sont habilités à prendre toute mesure nécessaire dans l'intérêt des enfants.
- 9 - L'accueil d'enfant présentant un handicap (suivi par une équipe médicale et un éducateur spécialisé) se décidera, après concertation commune entre les parents, l'équipe médicale, l'éducateur spécialisé et le Directeur du Centre, dans l'intérêt de l'enfant concerné et des autres enfants accueillis par le Centre. Cette décision pourra être revue sur demande du Directeur du Centre.
- 10 - Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent pas apporter d'objets tranchants ou dangereux.  
Le Centre n'est pas responsable des objets apportés par les enfants (bijoux, argent, jouets, ...).
- 11 - Toute vie en communauté implique le respect de l'équipe, mais aussi des locaux, du matériel et du rangement, sachant que le bâtiment sert, les autres jours de la semaine, de garderie scolaire.
- 12 - L'inscription d'un enfant implique la connaissance et l'acceptation, par la famille, du présent règlement.